

Éditorial



En cette rentrée où les risques sanitaires liés à la propagation de la Covid 19 inquiètent à juste titre la population, le pouvoir fait tout pour effacer la question sociale du débat public.

Loin des promesses du « monde d'après » évoquées au début de l'épidémie, le gouvernement tombe le masque et profite des circonstances pour reprendre la destruction des droits des salariés.

Dans tous les secteurs, le désenchantement et la colère ont pris le pas sur les (quelques) espoirs qu'avaient fait naître les paroles du gouvernement. Pour les « premiers de corvée », si importants durant le confinement, la gratification promise s'est limitée à des remerciements et des applaudissements... Les requalifications ne sont plus de mise !

De même, les services publics, reconnus comme essentiels et salués pendant cette période, continuent d'être asphyxiés financièrement : pas de recrutement à la hauteur des besoins dans les hôpitaux, les écoles ou à la DGFIP avec des conséquences à venir catastrophiques sur des conditions de travail déjà dégradées des agents publics.

En parallèle, de grands groupes profitent de la situation pour licencier leurs salariés et augmenter leurs dividendes tout en recevant des milliards d'argent public.

Les largesses aux uns, le pain et l'eau aux autres...

Face à ces attaques, les salariés n'ont pas d'autre choix que de se mobiliser et de réaffirmer leurs revendications afin de ne pas voir leurs droits (ce qu'il en reste !) laminés par la violence ultra-libérale.

Même masqués, ils ne seront pas muselés ! Et ils ont compris que pour la défense de leurs droits, le bon vaccin, c'est la lutte !

Henri CATHALA

Membre de la commission exécutive de la section, représentant au CDAS 31 et élu à la CAPL B



Agenda

13 octobre : CHSCT

14 octobre (sous réserve) : CAPL recours entretiens professionnels

2 novembre : Comité technique local (CTL)

6 novembre : réunion informelle liste d'aptitude de B en A

16 novembre : réunion informelle liste d'aptitude de C en B

Sommaire

Page 2-3 : La Gazette des sites

Page 4 : Retour sur ... le droit du travail

Page 5 : Vue d'ailleurs

Page 6 : Rencontre avec Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL

Page 7 : D'actifs à retraités

Page 8 : Idées, culture, loisirs



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre régional des Finances publiques, place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drifp31@dgfip.finances.gouv.fr



Carton rouge à la ministre et au directeur régional pour leur application du « dialogue social » et de la réglementation

Le 31 août 2020, le ministère du travail a publié un protocole national d'organisation de la lutte contre la pandémie de Covid 19 dans le monde du travail. Ce protocole comporte en son annexe 4 certaines possibilités de dérogations temporaires au port du masque, lorsque des conditions de surfaces par agent, de protections supplémentaires (plexiglas par exemple) et de ventilation des locaux sont réunies.



Les organisations syndicales ont été réunies le 1^{er} septembre par M. Perrin pour discuter des conditions du déploiement de ce protocole au sein de la DRFiP 31. La CGT a mis en avant l'exemple de la plateforme téléphonique de Toulouse, au sein de laquelle nous estimions que les conditions requises à l'annexe 4 du protocole étaient réunies. La direction locale, photos à l'appui transmises par la responsable de la plateforme, nous a répondu que ces conditions seraient examinées au cas par cas.

Le 4 septembre, changement de doctrine lors du CHSCT ministériel à Bercy : le représentant du ministère déclare aux fédérations syndicales qu'il n'y aura aucune discussion au sein des administrations financières : le port du masque sera obligatoire partout. Oubliées les belles paroles inscrites en introduction du protocole mettant en avant le dialogue social au sein des unités de travail :

I- LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE PROTECTION DANS L'ENTREPRISE DANS LE CADRE D'UN DIALOGUE SOCIAL

La définition et la mise en œuvre des mesures de prévention nécessitent un travail de réflexion préalable, conduit dans un cadre concerté, afin de garantir leur faisabilité, leur effectivité et leur appropriation la plus large par tous les acteurs participant à la lutte contre la propagation du virus. A cet égard, le dialogue social est un élément essentiel pour la mise en œuvre des mesures prévues par ce protocole. L'association des représentants du personnel et des représentants syndicaux facilite la déclinaison de ces mesures dans l'entreprise en tenant compte de la réalité de son activité, de sa situation géographique et de la situation épidémiologique, et des missions confiées à chacun. Elle permet également d'anticiper les difficultés concrètes liées à leur mise en œuvre.

Carton rouge à une administration qui applique une directive sans négocier, sans discuter, sans essayer de comprendre la vraie vie des agents, ne donnant même pas la possibilité d'améliorer les conditions de travail (en toute sécurité). Mais, comme à l'habitude, le « dialogue social », nos dirigeants en ont plein la bouche dans leurs écrits mais dès qu'il s'agit de le mettre en œuvre concrètement avec les salariés et leurs représentants, c'est « circulez, y'a rien à voir ! ».

CORONAVIRUS :
EST-ON BIEN PRÉPARÉ ?



Lors du CHSCT local du 10 septembre 2020, cette absence de volonté de discuter s'est confirmée. À ce titre, il est dommage que nous n'ayons pu obtenir une unité syndicale quand il s'est agi de

demander que l'on examine une délibération de la CGT exigeant l'application au cas par cas des mesures d'assouplissement prévues par protocole et rejetée par le ministre.

La CGT a démontré depuis le début de la crise sanitaire sa volonté indéfectible de protection des salariés. Pour autant, nous restons attentifs à ce que, sous couvert des mesures gouvernementales, les employeurs ne profitent pas de l'occasion pour imposer, à marche forcée, des mesures contraires à l'intérêt des salariés. Malheureusement, les premières décisions parlent plus de licenciements, de délocalisations que de partage du travail ou de hausses des salaires. À cela se rajoute ce qui a fait le fil rouge du gouvernement durant cette pandémie : l'incohérence !

Rappelons-nous : il faut mettre le masque ; ah non, ça ne sert à rien ; il faut se confiner ; pas sûr que ce soit efficace ; il ne faut pas se tester ; euh, si finalement c'est efficace ; il faut fermer les bars à 22 heures ; euh non, les fermer totalement. Il faut respecter les mesures barrières dans les transports mais on y est entassé, les mesures barrières dans les écoles sont réduites au minimum. Bref, il faut remettre tout le monde au travail, bien plus que protéger notre santé !

Prudents, masqués quand la situation le nécessite, mais pas naïfs ni muselés, ainsi vont les militants de la CGT Finances publiques 31.

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre régional des Finances publiques, place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr



LA GAZETTE DES SITES

CoGiTo 31 n° 10 octobre 2020



Carton Rouge

Lorsqu'une direction ne communique pas les documents de mouvements de mutation pour empêcher les organisations syndicales représentantes du personnel de vérifier la nature et la justesse de ce mouvement, alors ces procédés s'apparentent à une forme de dictature. Nous sommes représentants élus des personnels et, à ce titre, devons bénéficier de l'ensemble des informations que la direction utilise pour construire les mouvements d'affectation. Ne pas nous confier ces documents, c'est procéder à de la rétention volontaire d'informations, allant même jusqu'à menacer d'interrompre la réunion si nous continuons à demander ces documents.



Carton rouge à une direction qui, au lendemain d'une communication des mouvements de mutation aux organisations syndicales, modifie unilatéralement plusieurs affectations. Décidément la suppression de droits pour les salariés se traduit toujours par un management autoritaire méprisant.



Carton rouge donc pour un directeur qui, sous prétexte de suppression des CAP, voit arriver un pouvoir démesuré entre ses mains et compte bien s'en servir sans limites.



Carton rouge pour cette direction contre laquelle nous avons été obligés de déposer droit d'alerte sur droit d'alerte : le bon sens, la logique et, surtout, l'intérêt pour la santé des personnels nécessitent de travailler ensemble. Mais décidément la direction, dans la droite ligne de ces convocations au tribunal il y a quelques mois, continue à mépriser le personnel et les organisations syndicales.



Carton rouge pour une gestion des personnels où de plus en plus de chefs de service s'arrogent le droit de déplacer les agents sans les en avertir. S'apercevoir au retour de congé que l'on a changé de poste relève du mépris et d'une forme de maltraitance.



Carton rouge donc à la direction d'abord, qui cautionne ce type de management, et aux chefs de service qui s'y prêtent parfois sans états d'âme.



Carton rouge à cette direction qui se défausse de ses responsabilités en demandant aux chefs de service d'assurer les sales besognes. Ce sont eux qui doivent choisir qui est le plus méritant pour une prime injuste...Ce sont les mêmes chefs de service qui doivent calculer les jours de congé volés aux agents empêchés de travailler par la pandémie.

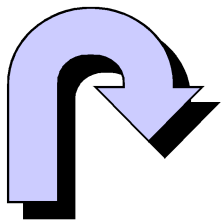


Carton rouge à une direction qui refuse d'acheter des masques en papier plus léger pour le confort de ses personnels (bon nombre d'administrations et d'entreprises ont pourtant essayé de rendre le port du masque plus facile pour les salariés, conformément aux préconisations du protocole national du ministère du Travail, qui appelait pourtant à un dialogue social au plus près des salariés.).



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre régional des Finances publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31/> cgt.dr31@dgfip.finances.gouv.fr



RETOUR SUR...

Des droits des salariés

CoGiTo 31 n°10 Octobre 2020

Deuxième volet, suite du numéro 9, sur l'histoire du droit du travail et de son contexte social. Dans ce numéro, nous évoquerons la période de 1919 à 1939.

Au lendemain de la première guerre mondiale, si la France conserve des caractéristiques socio-économiques lourdes avec toujours à dominante agricole (ce n'est qu'en 1929 que la population citadine égalera la population rurale), les méthodes de productions évoluent. Le tissu économique composé de beaucoup de petites entreprises se transforme. De grosses structures entrepreneuriales se créent. On parle de "rationalisation" du travail notamment dans l'industrie automobile.

La journée de 8 heures



1919: la loi du 25 avril instituant la journée de huit heures est votée.

Elle instaure donc, sans perte de salaire, le principe des « trois 8 » : 8 heures de travail, 8 heures de repos et de loisirs, 8 heures de sommeil. Elle s'applique à tous les salariés.

De fait, la loi instaure donc également la durée légale du travail à 48 heures par semaine.

La même année, au niveau international, le traité de Versailles crée l'organisation du travail (OIT) et le bureau international du travail (BIT). Le premier directeur général est le français Albert THOMAS proche du secrétaire général de la CGT Léon JOUHAUX.

Division syndicale

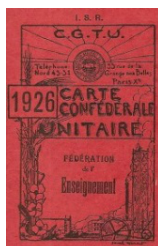
Au lendemain de la grande guerre, le paysage syndical français évolue.

La CFTC (confédération française des travailleurs chrétiens) est créée en 1919. Elle se réfère à la doctrine sociale de l'église. Son objectif est de contrer la CGT.

La CGT, elle, se scinde en deux en 1922.

Le courant réformiste dirigé par Léon JOUHAUX. Il développe une orientation syndicale privilégiant les relations avec les pouvoirs publics. Il est majoritairement présent chez les fonctionnaires.

Un autre courant, la CGTU, dont les militants sont à l'origine des grandes grèves de 1920 comme dans les chemins de fers (un combat très dur qui



entraînera dix-huit-mille révocations), est partie prenante de la construction d'une réponse révolutionnaire. Il affirme avec constance une orientation de "lutte des classes". Il est principalement implanté dans le secteur privé. De futurs grands dirigeants en émergent tels Benoît FRACHON et Ambroise CROIZAT.

La réunification

La crise de 1929, avec ses terribles conséquences socio-économiques (hausse exponentielle du chômage) et la montée du péril fasciste provoque un rapprochement de raison entre les deux structures. La réunification a lieu en mars 1936 à Toulouse quelques semaines avant la victoire du Front populaire.

Cette victoire du Front populaire va donner lieu à la première grande et inédite grève des ouvriers français. Grande car c'est plusieurs millions de salariés qui se mettent en grève avec un fait nouveau : ils occupent physiquement leurs lieux de travail. Inédite car elle est spontanée et concerne principalement le secteur privé beaucoup moins syndiqués que le secteur public. Cette grève débouche sur les accords de Matignon.



1936: les accords de Matignon

Trois lois majeures sont promulguées en juin 1936 :

La loi "instituant un congé annuel payé dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture". La durée de ces congés payés annuels est fixée à deux semaines.



La loi "instituant la semaine de quarante heures dans les établissements industriels et commerciaux et fixant la durée de travail dans les mines souterraines".

La loi "instituant les conventions collectives".

À la fin de l'année 1936, la CGT réunifiée atteint le chiffre de quatre millions d'adhérents permettant de créer un véritable rapport de force. Une dizaine d'années plus tard, ce rapport de force existera toujours et permettra de véritables avancées sociales dont nous continuons à bénéficier aujourd'hui. Mais nous en reparlerons dans le prochain CoGiTo...

Suite au prochain numéro ...

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute Garonne
Centre régional des Finances publiques, place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfp.cgt.fr/31/> cgt.drfip31@dgfp.finances.gouv.fr



Quel avenir pour l'aéronautique

Avec la crise Covid, 15 000 suppressions d'emplois sont annoncées chez Airbus (sans parler de celles des sous-traitants). Le choc est rude quand l'aéronautique représente plus de 100 000 emplois directs dans la région ! Oui le transport aérien, entré dans une course au moindre coût et au profit maximum pour les actionnaires, est durement frappé.

La solution se trouve dans une approche globale de la filière du transport en exploitant les avantages respectifs et les complémentarités de chaque mode de déplacement. Cela induit pour l'aérien de définir ses enjeux, sa nature et ses modalités pour une société écologique et sociale.

Airbus peut en être l'illustration. Son carnet de commande,

à ce jour, est de 7 600 avions pour les années à venir (la production moyenne annuelle se situant autour de 800 avions/an). Même si l'activité a baissé de 30%, selon la direction, du fait des commandes reportées, peu ont été annulées. Les perspectives de travail existent et ne justifient pas les mesures annoncées. Aussi la perte relative d'activité qui s'annoncerait pendant une certaine période doit être accompagnée par du chômage partiel longue durée rémunéré à 100% et du partage du temps de travail sans



perte de salaire pour maintenir l'emploi. Mais la crise issue de la Covid 19 nécessite de définir une société fondée sur d'autres valeurs que le profit financier, y compris dans le transport aérien.

Ainsi que penser des 15 milliards du plan de relance annoncé pour la filière aéronautique. Quelques éléments de ce plan : 2 milliards pour Air France ; 3 milliards sous prêts directs pour maintenir des commandes de nouveaux avions ; 7 milliards (dont 4 milliards d'emprunts garantis) pour aider à passer le trou d'air sans contrepartie concernant l'emploi ; 1 milliard pour des commandes militaires ; 500 millions pour deux fonds de soutien aux PMI ; 1,5 milliard pour la recherche de la « décarbonation » de l'aérien. De fait, ce plan délivre des aides financières, argent du contribuable, aux grandes entreprises sans contrepartie sur l'emploi et maintient le modèle du transport aérien existant.

Ainsi l'État annonce des investissements de recherche de « décarbonation » de l'aérien à hauteur de seulement 1,5 milliard, bien loin des enjeux, sachant que certains programmes comme l'avion hybride E-FAN-X ont été arrêtés.



Est-ce qu'il va y avoir un effet levier pour reprendre ces études et soutenir l'ingénierie ? Ouvrir des perspectives pour une autre définition de la filière du transport dans sa globalité, dont l'aéronautique, tel est l'enjeu. Ces perspectives devant être créatrices d'emplois et de reconversion industrielle.

Est-ce qu'il va y avoir un effet levier pour reprendre ces études et soutenir l'ingénierie ?

Ouvrir des perspectives pour une autre définition de la filière du transport dans sa globalité, dont l'aéronautique, tel est l'enjeu. Ces perspectives devant être créatrices d'emplois et de reconversion industrielle.

C'est ainsi que doivent se concevoir des aides financières publiques au service de l'intérêt général pour redéfinir le transport aérien de demain.

Anthony SMITH

Courant du mois de septembre 2020, le directeur général du travail, Yves STRUILLON, a démissionné en raison d'un « désaccord profond sur la manière dont le dossier était conduit », dicit le ministère. Quel est ce dossier ? Il s'agit bien sûr de la sanction infligée à Anthony SMITH, inspecteur du travail et militant de la CGT pour son action en faveur de salariés d'une association d'aide à domicile. En effet, au mois de mars 2020, en pleine pandémie de Covid, les représentants du personnel de l'association demandent à leur employeur de préserver leur santé et leur sécurité en leur fournissant des masques adaptés et du gel hydro-alcoolique. Devant le refus de celui-ci, ils alertent l'inspection du travail de la Marne. Anthony SMITH, l'inspecteur du travail en charge du suivi de cette association engage un contrôle de l'application de la réglementation au sein de la structure. De mi-mars à mi-avril, il intervient à plusieurs reprises auprès du directeur de l'association pour lui rappeler l'obligation d'évaluer et de prévenir les risques de contamination à la Covid 19 sur le lieu de travail sans que les manquements constatés ne cessent pour autant. Cela en est trop pour le directeur de l'association qui fait intervenir le président du conseil départemental de la Marne auprès du ministère du travail. Anthony SMITH est alors rappelé à l'ordre par sa hiérarchie. Celui-ci continue à faire son travail ; il sera sanctionné et suspendu avec l'aval de la ministre du Travail de l'époque, Muriel PENICAUD. Une forte mobilisation des personnels de la direction du Travail s'enclenche en faveur d'Anthony relayée d'abord par les différents syndicats de la CGT mais également par de nombreuses personnes de la société civile, anonymes ou pas.



La sanction ne tarde pas : Anthony est muté en Seine et Marne, loin de chez lui. Mais grâce à la mobilisation, il obtient une mutation dans la Meuse à proximité de son domicile avec l'aval de la nouvelle ministre du Travail Elisabeth BORNE (cela faisait désordre de sanctionner un fonctionnaire parce que celui-ci demandait à l'employeur de fournir des masques à ses salariés).

Cette procédure est très inquiétante. Elle remet en cause le travail de l'inspection du travail et l'indépendance de ses fonctionnaires. Aussi la CGT exige que les agents du ministère du Travail puissent continuer à œuvrer pour le service public, pour la protection des conditions de travail, en toute indépendance.

Cette procédure est très inquiétante. Elle remet en cause le travail de l'inspection du travail et l'indépendance de ses fonctionnaires. Aussi la CGT exige que les agents du ministère du Travail puissent continuer à œuvrer pour le service public, pour la protection des conditions de travail, en toute indépendance.

Cette procédure est très inquiétante. Elle remet en cause le travail de l'inspection du travail et l'indépendance de ses fonctionnaires. Aussi la CGT exige que les agents du ministère du Travail puissent continuer à œuvrer pour le service public, pour la protection des conditions de travail, en toute indépendance.

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre régional des Finances publiques, place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr



QUESTIONS À ...



Estelle MOLLO-GENE et Jean-Marc SERVEL

Co-secrétaires CGT Finances publiques 31

CoGiTo 31 N° 10 Octobre 2020

Quelle a été l'action de la CGT Finances publiques 31 depuis le début de la pandémie ?

Notre action a été principalement de veiller à la protection des agents et à faire respecter leurs droits et garanties.

La section a participé à des réunions informelles en audio-conférence une à deux fois par semaine avec la direction et les autres OS, ainsi qu'à des CHSCT.

Nous avons maintenu le lien avec nos adhérents pendant toute cette période en nous adaptant avec d'autres moyens de communication (SMS, mails...). Nous avons recensé et porté les revendications et attentes de nos adhérents. Des comptes rendus ont été publiés et diffusés régulièrement.

Des droits d'alerte ont été déposés pendant cette période afin que des agents bénéficient de la protection due par l'employeur, notamment lorsque des responsables de services ne mettaient pas en œuvre les directives locales.



La section a fait le choix de boycotter les CTL. La participation à ces conférences téléphonées multiples, n'est-ce pas un peu de la co-gestion ?

La section n'a participé pendant cette période qu'aux réunions liées à la gestion du virus et aux CHSCT. Notre participation a permis notamment de faire évoluer les PCA (plan de continuité d'activité) et d'obtenir des avancées pour la protection de la santé des agents (masques attribués pour les transports publics, indemnité de repas, accompagnement des agents isolés...).



Nous continuons à boycotter les CTL où nous sont présentés des organisations ou des restructurations déjà en place. L'instance devient une simple chambre d'enregistrement et donc le contraire d'un lieu où doit réellement s'exercer le dialogue social.

La rentrée sociale est tendue avec les plans sociaux annoncés dans le pays et, à la DRFiP, les suppressions de missions et d'emplois. Quelle peut être la réponse de la CGT ?

Nous assistons à la destruction massive de la DGFiP dans un contexte d'austérité sans précédent. Tout est fait pour que nos missions puissent être effectuées par des contractuels. Le télétravail et le travail à distance que l'administration veut mettre en place très rapidement conduit à la fin du collectif de travail.

La CGT a des propositions alternatives viables à la liquidation programmée des services publics. Un de nos slogans dans les manifestations est : « De l'argent, il y en a, aux Finances, on sait ça ! ».



La CGT est un syndicat confédéré qui intervient dans tous les domaines d'activités. La richesse nationale ne diminue pas. Elle est de plus en plus mal répartie. La fédération des Finances CGT publie chaque année un document de quatre pages sur la fiscalité à destination des citoyens, qui explicite nos propositions en la matière. Le partage du temps de travail est également une solution, le recours à la semaine de 32 heures est une des revendications phare de la CGT, qui commence à germer dans certaines entreprises.

Selon vous, quel est l'intérêt de se syndiquer à la CGT ?

Une riposte collective est nécessaire pour mettre un coup d'arrêt à la liquidation des conquêtes sociales du pays. Avec la CGT, nous sommes capables de nous battre collectivement et partout, dans les secteurs public et privé. En se syndiquant, on bénéficie de formations syndicales dans de nombreux domaines, pour s'armer intellectuellement afin de combattre plus efficacement. Pour information, l'année dernière, notre section a organisé pour ses adhérents une préparation aux oraux de concours. Chaque agent, chaque salarié a sa place dans le syndicat et peut choisir de s'y investir selon le temps et l'énergie qu'il souhaite y consacrer.

Nous disions récemment dans une heure d'information syndicale que face à la destruction de plus en plus violente de nos conquêtes sociales, râler dans son coin était sans issue possible. Les périodes de l'histoire au cours desquelles les luttes ont apporté les plus grandes avancées sociales (1936 – 1945) ont été celles où la CGT comptait plus de trois millions d'adhérents. Ce n'est pas un hasard. Le patronat et l'État ont toujours été obligés de tenir compte du rapport de force, la syndicalisation dans une organisation syndicale fondée sur la lutte de classes en est un des aspects fondamentaux. Il est à notre sens important de recréer au plus vite ce rapport de force à l'avantage des salariés et des privés d'emplois, mais nous restons optimistes !



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre régional des Finances publiques, place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr



D'ACTIFS À RETRAITÉS

Du nouveau monde



CoGiTo 31 n° 10 octobre 2020

Chantage à l'emploi, allongement du temps de travail, baisse des salaires et des retraites, « accord de performance », activité réduite pour le maintien en emploi (ARME), le gouvernement met en avant son arsenal en place pour casser les droits des salarié·e·s actif·ve·s et leurs conquits sociaux au profit des pratiques patronales mortifères.

Et quid des retraité·e·s ?

« Pour sauver quelques personnes très âgées, on va mettre au chômage des milliers de gens ! »

CORONAVIRUS: C'EST GRAVE DOCTEUR ?!



s'exclame
Christophe
Barbier sur
BFM-TV.

Mensonge et
mépris !

Ce n'est pas pour protéger les anciens que l'économie a été arrêtée mais pour sauver le pays d'un désastre auquel

nous a conduit la politique d'Emmanuel Macron et ses prédécesseurs : destruction des stocks de masques, délocalisation des productions de tests, démantèlement de l'hôpital public... Un système de santé qui n'avait pas les moyens de traiter toutes les personnes à risque (quand il ne s'est pas contenté de les accompagner à la mort dans certains Ehpad... sur directive ministérielle !).

Si l'État avait joué son rôle au service de l'intérêt général en renforçant son système de santé, la France aurait pu faire face à la pandémie sans confinement général. Les conséquences de la crise économique auraient pu être atténuées au bénéfice des jeunes et des salarié·e·s.

La campagne de dénigrement des retraité·e·s permet au député macroniste, rapporteur de la partie assurance vieillesse du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021, « d'imaginer que certaines prestations comme les pensions pourraient être sous-revalorisées ».

De plus, le gouvernement projette la création d'une cinquième branche de la sécurité sociale au titre de la dépendance qui serait financée, selon les premières pistes, par une augmentation de la CSG des retraités dits « les plus aisés » (quelle sera le montant d'une pension dites aisée : 1 500€, 2 000€, montants retenus pour la CSG ?), par une révision des niches fiscales comme celles relatives à l'aide aux personnes à domicile ou aux gardes d'enfants.

Nous y reviendrons dans le prochain numéro mais nous nous positionnons, non pas, pour une cinquième branche relative à la dépendance, mais pour un renforcement du système de la sécurité sociale et son élargissement au 5ème risque : l'autonomie.

Bienvenue dans le Macron monde !

Avec la retraite par points et la casse de l'assurance chômage, le gouvernement s'acharne à vouloir maintenir un vieux monde rétrograde pour satisfaire les intérêts du capital au détriment de l'intérêt des salarié·e·s actif·ve·s et des retraité·e·s et des privé·e·s d'emploi.

Pour les retraité·e·s et futur·e·s retraité·e·s, le ciel est encore plus noir, avec la petite musique du « elles-ils n'ont pas été touché·e·s par le blocage de l'économie, leurs revenus n'ont pas été entamés, elles-ils peuvent, elles-ils doivent participer à l'effort demandé pour relever le pays ».



En clair, le pouvoir d'achat des retraité·e·s, en baisse constante depuis tant d'années, va donc continuer à suivre la même pente.

Ces dernières années, le blocage des pensions et des complémentaires et la hausse de la CSG l'ont encore amputé alors que les prix des produits de consommation courante augmentent de 6 % en moyenne (ceux des fruits et légumes de 12 %).

Ainsi, on peut noter, qu'au-delà de la baisse du pouvoir d'achat des pensions, les retraité·e·s perçoivent en 2020 moins qu'elles-ils ne percevaient fin 2013. Ce simple fait met en évidence l'acharnement des gouvernements successifs à leur encontre !

Et le nouveau monde ?

La réalité, ce sont 60 milliards d'euros versés aux actionnaires en 2019 par les entreprises du CAC 40, 90 milliards d'exonérations de cotisations sociales patronales et cadeaux fiscaux en tout genre par aux entreprises !!!



Or redonner du pouvoir d'achat aux retraités, c'est bon pour tous. Les retraités représentent 52 % de la consommation en France. Augmenter leur pouvoir d'achat contribuera à la relance de l'économie.

Le nouveau monde cela signifie ne pas recommencer les mêmes choix et donc développer la solidarité en commençant par une véritable justice sociale et fiscale, maintenir la retraite par répartition en revenant à 60 ans à taux plein.

Le travail doit être payé à sa juste valeur et les pensions et retraites doivent permettre de vivre décemment après tant d'années de dur labeur. La spéculation financière et la fraude fiscale sanctionnées à leur véritable niveau.

Alors, ensemble, on va devoir construire ce nouveau monde. N'en déplaise à Jupiter et ses amis.

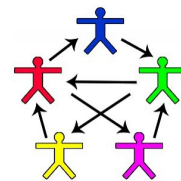
Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute Garonne

Centre régional des Finances publiques, place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.dgfip.cgt.fr/31/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr



En ces temps de pandémie - une lecture !

En 2018 (soit deux ans avant notre fameuse époque pandémique !), Jean Teulé publie son roman "Entrez dans la danse" relatant un fait divers qui s'est déroulé il y a 500 ans à Strasbourg. En juillet 1518, une partie de la population de cette ville a été touchée par une drôle d'épidémie, des centaines de personnes sortent de chez eux et se mettent à danser, encore, toujours, nuits et jours pour



oublier et crier leur faim de vivre. À cette époque, la famine et la misère sont les deux fléaux qui ont mis Strasbourg au bord du gouffre. Juillet 1518... Strasbourg est témoin d'une étrange folie de danse ! Décembre 2019, c'est encore Strasbourg qui, par hasard sanitaire, nous invite à entrer dans une danse, certainement moins macabre qu'il y a 500 ans, mais cette fois-ci, c'est un bal masqué ! Et oui, l'Histoire est un éternel recommencement.

Je vous invite donc, non pas à danser "la danse de St Guy", mais simplement à lire ce roman (bien calé au fond de votre siècle).

Snowpiercer, Le Transperceneige

Alors que le Coronavirus frappe de plein fouet les plus pauvres, le film Snowpiercer, Le Transperceneige, trouve un écho particulier à cette actualité. En 2031, après un cataclysme climatique qui plonge la planète dans une ère glaciaire, les derniers survivants sont réunis dans un énorme train, condamné, pour survivre, à faire le tour du globe sans jamais s'arrêter. Même s'il ne procure jamais au spectateur le sentiment d'exiguïté qui semble pourtant indissociable d'un voyage sans fin à bord d'un train (jamais on ne ressent vraiment l'enfermement) cette "arche mécanique" reproduit la hiérarchie des classes : les plus pauvres sont contenus dans un wagon en queue de train dans un dénuement extrême alors que les riches, à la tête du convoi, vivent dans l'opulence. Mais la révolte gronde, les prolétaires vont remonter un à un les compartiments pour réclamer justice...

IDÉES ET DÉBATS

Vous avez dit plan de relance ?



La crise Covid 19 est le prétexte qui sert de justification à une série d'annonces de plans de suppressions de postes dans l'aéronautique (voir p5),

l'automobile, le textile... Officiellement, pour lutter contre cette récession, le gouvernement dégage un plan de relance à cent milliards d'euros. La somme peut paraître importante mais est à relativiser. D'abord quarante milliards d'euros proviennent de l'Union européenne et nécessiteront, en contrepartie, d'accepter des réformes néolibérales en France (la réforme des retraites par exemple). Ensuite, ce plan s'étale sur deux ans et représentera un point du produit intérieur brut (PIB) alors que pour 2020, l'INSEE annonce un recul du PIB de dix points.

Parmi ces cent milliards d'euros, vingt milliards concerneront une baisse de l'impôt dit "de production". Le premier ministre tient à préciser: "le plan de relance n'est pas un cadeau fait aux entreprises, c'est un cadeau



à la France". On pourrait lui rétorquer que cela fait vingt-cinq ans que la politique économique de nos gouvernements consiste en un déversement d'argent public en direction des entreprises. En 2019, soixante-six milliards d'euros ont été donnés aux entreprises sous forme d'allègement de cotisations sociales ou de crédits d'impôts. Pour quels résultats ?!! Si on regarde le taux de chômage, c'est un échec flagrant. Si on regarde le montant en milliards d'euros reversés aux actionnaires (en 2019 soixante milliards), c'est une réussite totale.



Ces aides, sous forme de baisses d'impôts et de cotisations, à destination des entreprises et notamment les plus grosses, sont un gaspillage d'argent public. C'est un véritable scandale d'État. Ceci est à mettre en rapport avec la faiblesse des montants destinés aux petites et moyennes entreprises : trois milliards d'euros et seulement un milliard d'euros pour la relocalisation de production en France. C'est du saupoudrage. Aussi, il est fort à parier que ce plan de relance soit un échec car une partie de ce plan n'ira pas dans l'économie réelle. En Allemagne, un autre choix a été fait avec la baisse de la TVA pour soutenir la consommation. Qu'attend la France pour prendre des mesures en faveur de l'emploi réellement efficaces et financées par une véritable réforme fiscale (ponction sur les rentes financières et rétablissement de l'impôt sur la fortune notamment) ?

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne
Centre régional des Finances publiques, place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.dgfip.cgt.fr/31//> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr